18e ANNEE, N° 893 PARAIT LE SAMEDI 19 Avril 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÈ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Élections Législatives du 27 Avril 1902

LOUIS DE LA TRÉMOILLE

PRINCE DE TARENTE

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Candidat de L'Union Républicaine Démocratique

AUX ÉLECTEURS
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Citoyens,

L'Union Républicaine Démocratique de l'arrondissement de Sisteron m'offre la candidature aux prochaines élections générales, c'est avec reconnaissance que je l'accepte.

D'abord parce que je partage entièrement ses idées et ensuite parce que, laissant de côté toute ambition personnelle, bien décidé à vous consacrer mon énergie et mon activité, j'ai la conscience de pouvoir défendre tous les intérêts de votre arrondissement.

Dans ma pensée, la République est la seule forme de gouvernement qui convienne à une société démocratique comme la nôtre, à un sol d'où toute tradition monarchique a été déracinée ; la Liberté individuelle avec toute ses conséquences est sa base naturelle et fondamentale.

La République ne doit être le patrimoine d'aucun parti ni d'aucune secte, c'est à cette condition seulement qu'elle restera l'instrument nécessaire de tout progrès et la plus sûre garantie de la paix sociale.

Je ne suis hostile à aucun progrès, à aucune réforme à condition que progrès et réformes soient vraiment destinés à *améliorer le sort des travailleurs, des humbles,* des moins favorisés de la fortune.

Dans cet ordre d'idées je demanderai *la réforme de l'impôt foncier* dans un sens démocratique, c'est-à-dire en vue du *dégrèvement des petits contribuables* et de ceux qui sont chargés d'une nombreuse famille.

Je réclamerai la *diminution des droits de mutation et des frais de justice* ainsi qu'une complète *transformation de la contribution personnelle et mobilière.*

Je poursuivrai l'amélioration du sort des travailleurs par de bonnes lois qui, en développant l'association et la mutualité, sous toutes ses formes les mettront à l'abri des risques auxquels ils sont exposés : *accidents, maladies, chômage, vieillesse.*

Je m'appliquerai à faire adopter toutes les lois propres :

à encourager nos industries agricoles ;

à accroitre la prospérité de la sériciculture ;

à assurer le gazonnement des terrains acquis par l'Etat en vue du reboisement sur lesquels ce travail n'a pas encore été effectué ;

à développer le crédit agricole ;

à accorder aux syndicats l'autorisation de posséder ;

Telles sont les mesures que j'estime nécessaires pour soulager, pour relever notre agriculture.

Je n'épargnerai aucune démarche, aucun effort pour hâter la mise à exécution du chemin de fer projeté entre Sisteron et Turin ainsi que pour obtenir le prolongement de la ligne de Pierrelatte à Nyons jusqu'à Sisteron en passant par la vallée du Jabron.

Je voterai la réduction à un an du service militaire à condition que cette réforme soit accompagnée des mesures nécessaires au maintien de la sécurité nationale.

Electeurs,

Un pays comme le nôtre dont la population reste stationnaire ne saurait, sans s'exposer aux pires dangers, augmenter continuellement ses dépenses. L'accroissement incessant des charges qui pèsent sur nous ne tarderait pas, si nous n'y mettions bon ordre, à tarir toutes les sources de notre puissance économique, financière et militaire.

Entrons donc résolument dans la voie des économies, bien convaincus qu'une sage gestion de nos finances peut seule assurer la prospérité de la Patrie.

Depuis que je me suis fixé au milieu de vous j'ai parcouru vos communes à plusieurs reprises, j'ai visité tous vos hameaux, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre d'entre vous. Je me suis donc mis au courant de vos besoins ; si vous me faites l'honneur de me choisir pour votre député, je ne cesserai pas de mettre tout mon zèle et tout mon dévouement à défendre vos intérêts généraux et particuliers.

Je soutiendrai de mes votes tout ministère qui, s'inspirant des principes de 89, saura faire aboutir les réformes réclamées par la Démocratie et profitables à la gloire de la France comme à l'honneur de la République.

Louis de la Trémoille Prince de Tarente
CANDIDAT REPUBLICAIN
Candidat de l'Union Républicaine Démocratique

Électeurs, méfiez-vous !

Nous avons dit bien souvent, et nous aurons l'occasion de le répéter maintes fois encore avant le 27 avril, que la campagne menée contre M. de la Trémoïlle par M. Hubbard et sa bande était faite d'odieuses calomnies et de mensonges éhontés.

Nous avons dit notamment et nous répétons que nos adversaires ne croient pas un mot de ce qu'ils avancent quand ils se prétendent sûrs de la victoire alors qu'ils se savent irrémédiablement perdus.

Nous avons dit et nous répétons que les articles, les compte-rendus de la *Fraternité*, les affiches, les placards consacrés à la situation électorale dans l'arrondissement, aux opinions et aux réunions publiques, aux incidents qui peuvent se produire dans les diverses localités, ne sont qu'un tissu d'erreurs volontaires, imaginées et mises en œuvre par M. Hubbard et son entourage pour tromper le suffrage universel.

La vérité, c'est que plus nous approchons du 27 avril, plus la défaite de M. Hubbard prend le caractère d'une déroute, d'une débâcle, d'un lamentable désastre.

LETTRE OUVERTE

du **gamin** *Borel de Valbelle*
au **polisson** *Jamais de la* Fraternité

Monsieur,

Je n'ai pas le talent de manier la plume comme vous, n'ayant jamais eu l'honneur d'user des fonds de culottes sur les bancs d'un collège. Je ne connais pas non plus comme vous le métier d'écrire des mensonges..... Je n'ai jamais été dressé pour cela. Mais je crois savoir tenir proprement avec mes mains de paysan, une cravache ou un fouet.....

Vous avez beau jeu, Monsieur l'inconnu, pour critiquer les braves gens de notre arrondissement qui n'ont d'autres torts que de ne vouloir pas adorer le **veau d'or** de votre patron ex-député.

Est-ce que vous me refuseriez le droit de critiquer sa conduite sectaire pendant son court mandat ?

Et alors, la liberté, qu'en faites-vous ? Mais d'abord, qui êtes-vous ? D'où sortez-vous, pour prendre le droit de nous faire la leçon ? Le jour où j'aurais la faculté de fourrer le nez sur votre état-civil, je verrais si je dois accepter d'un Monsieur tel que vous le titre de **gamin**. Momentanément vous êtes pour moi un **polisson**.

Bien mieux, vous me faites tout simplement l'effet d'un bedeau de la secte judéo-franc-maçonnique.

Vous avez certainement le droit, Monsieur Jamais, de manger le pain du juif, à défaut d'autre ; même de vous faire circoncire par un rabbin quelconque, si tel est votre plaisir, mais je ne vous reconnais pas le droit de nous empêcher en période électorale, de flétrir la conduite de votre patron : parce que sa conduite a été, et est encore celle d'un sectaire anti-patriote, se moquant des intérêts de ses électeurs, comme de ses premières chaussettes.

Le **gamin** *de Valbelle,*
Auguste BOREL.

LEUR IGNORANCE

Comme on voit bien que les Hubbard et les sous-Hubbards ne connaissent pas un mot de l'arrondissement. Il suffit de lire *La Fraternité* pour s'en rendre compte.

Certes, nous comprenons les fautes d'impression, mais il en est qui ne sont pas permises lorsqu'on est familiarisé avec le pays et ses habitants.

A Venterol, *La Fraternité* transforme M. Conilh en M. Conis M. Nury en M. Neuy ; à Piègut le café Chabrand devient le café Chabrane ; à Valbelle M. Borel est appelé M. Barel et ainsi de suite.

Noms de personnes ou noms de villages, rien n'est à l'abri de leurs ignorances.

Les sous-Hubbard ont découvert quatre adjoints pour la commune d'Authon. M. Hubbard a fait mieux : il a annexé Tallard à l'arrondissement.

Son journal est tout fier d'annoncer que M. Hubbard a pris la parole *sur les sollicitations de plusieurs citoyens venus de Tallard exprès pour l'entendre* ».

M. Hubbard aurait-il perdu son temps et sa salive pour les habitants de Tallard s'ils ne s'était pas figuré qu'ils comptaient au nombre de ses électeurs possibles ?

Lorqu'on a eu l'honneur de représenter pendant dix-huit mois une circonscription, il n'est par permis d'en ignorer les limites.

© VILLE DE SISTERON

NOTE

Cette petite note est spécialement réservée aux vaillants citoyens de Volonne qui ont été témoins de l'imposante manifestation de lundi dernier en faveur du sympathique candidat de l'Union Républicaine - Démocratique.

Ils ont dû lire avec autant de surprise que d'indignation le compte-rendu aussi fantaisiste que mensonger que le comité radical-socialiste a fait paraître à ce sujet dans le *Petit Provençal* du 17 avril.

Il leur faut, pour travestir aussi impudemment la vérité, dénaturer des faits qui se sont passés devant des centaines de personnes, plus que de l'audace à ces messieurs du fameux comité où pontifient le réactionnaire Giraud, à côté du légitimiste Berenguier et de l'insatiable budgétivore Bontoux.

Volonnais, vous qui avez vu, qui avez entendu ; vous qui avez acclamé la candidature, lundi dernier, de M. de la Trémoïlle et qui avez accompagné celui-ci jusqu'au pont de la Durance, au chant de la « Marseillaise » et aux cris mille fois répétés de : Vive la République, vive la Trémoïlle. Vous apprécierez et vous reconnaîtrez que le parti d'Hubbard qui est le parti de la défaite et aussi le parti du mensonge, comme l'ont déjà reconnu les citoyens de Reynier, de Bayons, de Turriers et de la Motte.

J. LESCURE.

SOMMATION

Nous sommons le citoyen Alphonse Ferrand de faire la preuve des accusations qu'il a dirigées en réunion publique contre M. de la Trémoïlle.

Si le citoyen Alphonse Ferrand n'établit pas que M. de la Trémoïlle a reçu 45.000 francs de la Patrie Française, nous aurons le droit de lui cracher à la face qu'il n'est qu'un imposteur.

Allons; citoyen Ferrand, il ne s'agit pas de lancer des calomnies, il faut les prouver.

MYSTIFICATION ELECTORALE

Comme on voit bien que M. Hubbard a été chargé de rédiger la convention passée entre les Hautes et les Basses-Alpes au sujet du Pont de l'Archidiacre.

Il est difficile de lire un texte plus confus, moins compréhensible.

Pourtant, à force d'attention, et après plusieurs lectures, on s'aperçoit que le département des Basses-Alpes s'engage à exécuter des travaux très onéreux, qui s'élèveront à des sommes énormes et obtient en échange du département des Hautes-Alpes une rente annuelle de 150 francs.

Nous comprenons que le Conseil Général des Hautes-Alpes se soit empressé de ratifier une convention qui lui est si profitable.

Mais ce sont les malheureuses communes de Venterol et de Piégut qui sont encore les plus cruellement mystifiées.

Leur budget ne sera guère allégé par la rente de 150 francs qu'elle recevront. peut-être. C'est à plusieurs centaines de francs que s'élève normalement l'entretien annuel du Pont de l'Archidiacre. Il est des années où cet entretien dépasse deux ou trois mille francs.

Le cas s'est présenté encore récemment quand il a fallu remplacer les câbles ; il ne tardera pas à se représenter, car il va falloir bientôt renouveler le tablier du Pont.

Avec 150 francs, c'est à peine si l'on pourra acheter quelques kilogrammes de goudron et un pinceau.

Que M. Hubbard aille faire un tour du côté de Venterol et de Piégut. Il verra quel effet a produit sur l'esprit des populations intéressées cette convention — qui est son œuvre — et autour de laquelle il mène si grand tapage.

Avec une légèreté inconcevable, pour avoir l'air de s'occuper d'une questions qu'il avait négligée jusqu'à la fin, *il a tout simplement donné un bœuf pour un œuf.*

Quel fumiste sans cervelle !

RÉCLAMATION

Dans la séance du 9 avril du Conseil général, M. le Docteur Romieu, **M. Hubbard**, M. le Docteur Aubert se sont plaints à M. le Préfet de service des agents des postes dont certains, ont-ils dit, ne distribuent pas les journaux adressés aux électeurs.

Aussitôt les amis de M. Hubbard de faire courir le bruit que M. de la Trémoïlle a porté plainte contre les facteurs.

Comment l'aurait-il pu faire puisqu'il n'est pas conseiller général et que d'après le compte-rendu des séances de l'assemblée départementale, c'est **M. Hubbard** qui s'est associé aux réclamations formulées contre ces modestes fonctionnaires ?

Comment l'aurait-il pu faire et pourquoi l'aurait-il fait puisque son journal, le *Sisteron-Jaurnal*, ne passe pas par la poste ?

M. de la Trémoïlle n'avait pas à réclamer contre la distribution du *Sisteron-Journal* par le service des postes ; le service des postes est en effet, totalement étranger au transport comme à la remise à chaque destinataire des exemplaires envoyés.

Voilà encore un bel exemple de la mauvaise foi de nos adversaires. Il n'est pas de mensonges, si absurdes soient-ils, qu'ils ne fassent circuler.

Mais accuser M. de la Trémoïlle des motions proposées par M. Hubbard en plein Conseil général, c'est un comble !

UN FIN RENARD

Venu pour un mois, M. le Conseiller général Bontoux s'est empressé, dès qu'il a vu le tournure que prenaient les affaires de M. Hubbard, de regagner précipitamment sa bonne perception de Troyes.

Son départ précipité est la meilleure preuve que le parti de M. Hubbard est le parti de la défaite.

M. Bontoux n'aime pas les vaincus et M. Hubbard n'est plus qu'un cadavre.

UN FAUX

Que pensez-vous d'un personnage qui signerait de votre nom une lettre que vous n'auriez jamais écrite ?

Vous auriez pour ce faussaire autant d'indignation que de mépris.

Ce sont les sentiments qui animaient, la semaine dernière, les honnêtes populations de Piégut, de Venterol et d'Urtis, lorsque je leur mis sous les yeux une lettre, assez adroite du reste, mais qui n'était rien autre chose qu'un simple guet-apens, comme en savent organiser M. Hubbard et ses amis.

Cette lettre portait la signature d'un de nos meilleurs amis de la commune de Venterol, le citoyen Victor Lagarde. Elle était rédigée en termes de nature à inspirer toute confiance. Elle n'avait qu'un défaut : elle n'émanait pas du signataire. Elle constituait un **véritable faux** en écriture privée.

Je vous laisse à penser la généreuse colère qui s'est emparée et du citoyen Victor Lagarde et de toute l'assistance, lorsque samedi dernier, en réunion publique, tant à Venterol qu'à Piégut et à Urtis, j'ai fait passer de main en main ce monument de déloyauté et de mensonge.

L'auteur de ce faux nous est connu. Il ne tardera pas à être dévoile.

C'est un de ces amis comme M. Hubbard en possède quelques uns qui ne l'aiment que pour les places qu'ils espèrent en tirer au détriment des contribuables.

Le procédé est digne de M. Hubbard : M. Hubbard, quand il s'est battu, *a faussé de sa main gauche* l'épée de son adversaire, ses amis *faussent* les signatures.

Jean PRUNIÈRE.

GAZONNEMENT

Comme M. de la Tremoïlle s'est déclaré, dans sa profession de foi, partisan du système qui consiste à substituer pour le maintien des terrains en montagne **le gazonnement** au reboisement, aussitôt, avec la mauvaise foi qui les caractérise, M. Hubbard et ses amis prétendent que M. de la Trémoïlle est partisan du reboisement.

C'est tout justement le contraire qui est exact.

Le reboisement, s'il retient les terres a l'inconvénient très grave de soustraire au parcours, de mettre en défens des étendues considérables, et par conséquent de gêner, de restreindre dans d'énormes proportions l'élevage du mouton.

M. de la Trémoïlle voudrait, comme on l'a fait ailleurs, notamment dans les Pyrénées, que l'administration forestière cessât de planter des arbres et semât à leur place du gazon.

Le gazonnement, quand il est bien fait, a le double avantage d'empêcher le glissement des terres et d'offrir aux bestiaux d'abondants pâturages.

C'est le **gazonnement** qui réclame M. de la Trémoïlle de l'administration forestière et, s'il obtient satisfaction, les propriétaires de troupeaux ne pourront que le remercier de son initiative.

AVIS
AU CANDIDAT GROTESQUE

Hubbard se voyant pris réclame la police — Les brigades n'étant pas assez nombreuses et ne voulant ou n'osant pas travailler il lui serait très utile de réclamer un bataillon de zouaves.

Un Electeur.

LE JOURNAL DE LA HONTE

La *Fraternité* à parfois conscience de l'œuvre sans nom à laquelle elle s'est attelée.

Dans son dernier numéro, elle avoue elle même qu' « elle l'avantage de sou« tenir *honteusement* le drapeau inat« taquable de la vraie République ».

On ne saurait mieux dire et nous reconnaissons que pour une fois, notre confrère a dit la vérité.

Oui, la *Fraternité* couvre de honte toutes les causes qu'elle soutient.

CANDIDAT LOCAL

M. de la Trémoïlle vient de se rendre acquéreur d'une propriété sur le territoire de la commune de Saint-Geniez à l'endroit où se trouve le point de chute des divers cours d'eau qui partent d'Authon et de Feissal.

Déjà installé dans l'arrondissement depuis un an, M. de la Trémoïlle, par cette acquisition, devient vraiment le candidat local pour lequel il faut voter.

AUX MISONNAIS

Je ne compte que des amis dans mon ravissant Mison et au nom de cette loyale amitié, chers concitoyens, rappelez-vous que nos pères ont fait la grandeur de la France Républicaine, qu'ils ont arrosée de leur sang; répudiez les théories internationalistes qui compromettent notre existence nationale et notre sécurité et crions de toutes nos forces :

Vive de La Trémoïlle ! ! !

Vive la République Française, vraiment française ! ! !

F. TELLENNE

LETTRE OUVERTE
à M. l'Ingénieur Métour à Sisteron

(Suite)

Prenez soit en France, soit en Italie, soit en Angleterre où domine la religion protestante, soit en Russie où domine la religion grecque, deux filles ayant besoin de travailler pour vivre. L'une est élevée dans la religion de ses pères qui la garantit contre les embûches de la séduction ; l'autre ne croit à rien, si ce n'est aux jouissances materielles présentes. La première trouvera bientôt à contracter mariage. Elle élèvera une famille qu'elle aimera de toute son âme qui, au milieu de toutes ses peines lui donnera le bonheur et lui fermera les paupières. Ses fils seront de bons soldats aimant leur patrie et les filles deviendront à leur tour d'honnêtes mères de famille. La seconde sans armes pour lutter contre le mal, succombera devant la séduction qui lui permettra les jouissances luxueuses de la vie et, de chute en chute grossira le troupeau déjà trop nombreux des femmes qui font litière de leur corps, et bientôt la maladie greffée et regreffée sur son corps la mènera à l'hôpital où iront la rejoindre ceux auxquels elle a inoculé le venin mortel. Voila la conséquence de la morale des sans Dieu et sans patrie, des insulteurs de toutes les croyances et de l'Armée, notre suprême espoir, où il sera difficile de déraciner les vieilles traditions d'honneur.

(*A Suivre*)

AYASSE.

Sisteron 13 avril 1902

Monsieur le directeur

Dans votre dernier numéro, M. Ayasse me prend à parti à propos de trois qualificatifs qui le choquent et il essaie de me railler, mais combien lourdement et avec quelles fâcheuses répétitions.

Glissez, Ayasse, n'appuyez pas !

Votre littérateur parait ignorer que l'arme de l'ironie est difficile à manier et s'il tenait à compléter sa connaissance en cet art difficile, il pourrait s'inspirer du maître ironiste Anatole France et, dans Monsieur Bergeret à Paris, il trouvera le chapitre des Trublions dont il se délectera.

M. Ayasse me met au défi de lui répondre sur certains points ; puisqu'il y tient absolument cela va être fait.

Liquidons d'abord la question du salut.

Je ne sais trop comment l'entamer car je ne voudrais pas donner un démenti à un pauvre vieux magistrat et je me contenterai de lui affirmer qu'il a mal vu.

Il ne peut entrer dans mes idées de ne pas saluer quand on me présente à un Monsieur quelconque, aussi je n'insisterai pas.

Il est possible que je n'ai pas salué en abaissant mon chapeau jusqu'aux genoux en n'observant pas ainsi le protocole réglant, parait-il, de par le décret de Messidor, les entrevues des ex-présidents de tribunal et des ingénieurs en tournée de service, mais j'avoue mon ignorance absolue à ce sujet, et n'ai pu d'ailleurs retrouver le texte invoqué.

Il est vrai que je n'ai pu retrouver non plus la loi contraignant l'agent-voyer à se rendre chez le maire, quand il passe dans la commune, c'est du moins M. Ayasse qui l'affirme.

Tout ce que j'ai vu, c'est que ces agents doivent se mettre d'accord avec les maires pour les travaux de vicinalité, mais, il est bien possible, mon bureau étant si mal tenu, que j'aie égaré la loi en question.

J'en suis bien capable ayant perdu les deux précieux papiers que je n'avais retrouvé que sur la menace d'un procès scandaleux.

Vieux féroce, va !

Je réglerai encore deux autres points : celui des dégradations faites par la Durance au chemin de grande communication No 4 et celul des études du chemin d'accès à Curbans.

Le service des Hautes-Alpes chargé du raccordement sur la rive gauche a fait le nécessaire pour éviter les érosions ; c'est à mes honorables Collègues de Cap que s'adressaient les critiques et non à moi.

Quant au chemin d'accès, arrivé depuis peu à Sisteron, ayant vu bon nombre de dossiers de chemins à construire, et il y en a pour des centaines de mille francs, j'ai cru l'étude faite et, pour amadouer mon interlocuteur, je lui ai dit qu'il n'y avait plus qu'à attendre l'inscription au programme.

La galerie a pu voir que cela m'a réussi de vouloir amadouer.

Toutes mes excuses à ce maire trop sévère pour les faiblesse humaines.

Enfin M. Ayasse, un peu indiscret, me demande de lui faire savoir où j'ai fait des écoles pour 12000 francs.

Etant bon prince je lui répondrai que c'est en Algérie et en France ; d'ailleurs nous allons donner du corps au débat qui me parait être resté un peu vague.

Pour 12000 francs, je construirai une école de deux classes, de 36 mètres carrés chacune, avec 2 logements, plafonds haut de 4,00 en bas, et de 3,50 en haut, murs crépis lissés et blanchis à la chaux et, je prends l'engagement ferme de payer de mes deniers l'exédent, s'il y en a un.

Il est bien entendu qu'on me donnera un terrain solide pour fonder, avec des pentes ayant au plus 30 0|0 et c'est toujours facile à trouver, même en pays de montagnes.

Je ferai même l'abandon de mes honnoraires dont on pourra se servir pour faire une plaque de marbre sur laquelle on gravera.

« A Placide Ayasse, les montards reconnissant »

J'allais oublier le chemin de la Baume. M. le Maire ne sait sans doute pas que l'agent-voyer n'est que son auxiliaire, que c'est à lui, maire, à imprimer aux travaux l'impulsion et la direction convenant aux interêts de la commune, que les agents-voyer ne sont chargés que de l'exécution (Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 4 aout 1870, art. 90 de la loi du 5 avril 1884-409.

Qu'il écrive à Turriers et on se fera un plaisir d'optenpérer.

Pardon pour le déluge de textes qui précèdent, mais ils m'autorisent à dire à mon honorable contradicteur, vous

© VILLE DE SISTERON

prêtez, cher Monsieur, vos négligences aux autres.

J'ai fini, jusqu'à voir, bien entendu

Certains de mes amis m'ont blâmé de répondre aux attaque de M. Ayasse.

Je ne puis partager leur sentiment

Une calomnie qu'on dédaigne, prend corps, si on en croit Basile ; le silence du calomnié fait penser à l'absence de raison valable.

Je tiens d'ailleurs à établir que le corps auquel j'appartient, fidèle à ses tradictions, s'est toujours tenu en dehors des préoccupation étrangères à sa mission et que, scrupuleux observateurs des règles, je me suis tenu hors de la politique, en tous cas, il est toujours utile de dissiper les équivoques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements pour votre aimable hospitalité, l'expression de mes sentiments les plus distinguer.

MÉTOUR

P. S. — Curbans le 14 avril 1902

Monsieur Prunière,

Je vous prie d'insérer dans votre prochain No comme Post Scriptum à l'article que vous allez terminer, la note suivante :

Le maire de Curbans supplie M. l'ingénieur Métour, dans l'intérêt de la science architecturale, dans l'intérêt des communes pauvres, dans l'intérêt de l'État, de faire connaitre dans quel pays il a construit un groupe scolaire pour le prix de 12.000 francs. Si cette construction a été faite dans le pays des Bretons tétus et honnêtes ou dans le pays des Gascons rieurs.

Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

* * *

Curbans. le 17 avril 1902.

Monsieur l'Ingénieur,

Vous le prenez de très haut comme à Curbans, alors que vous m'avez dit sur le ton que vous savez : Eh bien que voulez-vous ? sans vouloir répondre à l'observation que je fis, et sans écouter aucune de mes supplications pour vous faire visiter la maison. Vous n'osez pas le dénier parce qu'il y avait trop de monde. Aussi vous n'y répondez pas ! Vous préférez continuer vos injures. Vous ne faites pas de politique dites-vous. Pourriez-vous me dire ée que uenait faire M. Hubbard à Curbans, que vous suiviez docilement comme un caniche ? Puisque vous ne faisiez pas de politique, vous devez être venu pour faire quelque chose, pourriez-vous dire ce que vous avez fait à Curbans ?

Vous me dites que vous avez fait en Algérie et en France des maisons d'école à 2 classes soit un groupe scolaire comme il en était question. Vous ne désignez pas la localité et alors comment se fait il que vous n'ayez pas fait connaître ce système à Monsieur l'Inspecteur qui prétend qu'il faut depenser au moins 28,000 francs pour un groupe scolaire ?

Vous me dites qu'il m'appartenait de faire exécuter le chemin de la Beaume. Pourriez-vous me dire où est le dossier sur le projet? Je l'ai réclamé à plusieurs reprises notamment il y a une vingtaine de jours, à M. l'agent-voyer de Turriers, en présence de son chef-cantonnier ; et il y a une dizaine de jours à l'occasion d'un voyage à Monsieur l'agent-voyer de Gap. Eh bien, Monsieur Trabuc m'a déclaré que le projet n'existait pas dans ses bureaux. Auriez-vous fait de ce projet ce que vous aviez fait des croquis de M. Gral, que vous m'aviez déclarè formellement par une lettre que je publierai, n'avoir pas conservés et que vous avez retrouvés plus tard après une lettre menaçante? Si je dis des mensonges vous publierez ma lettre. Vous ne cherchez que des équivoques qui ne conviennent pas à un homme sérieux.

Pour le chemin de graude communication, vous ne répondez qu'à l'éroslon près du pont qu'il vous appartenait d'éviter, mais vous ne parlez pas des autres choses.

Votre lettre outrageante, pleine d'équivoques est très habile, mais elle ne pourra faire oublier le voyag grotesque de deux grands personnages venant à Curbans soi-disant pour visiter une maison qu'ils ne veulent pas visiter une fois sur les lieux. Ce n'est pas digne d'hommes sérieux, c'est digne de gens déséquilibrés.

AYASSE.

DEUX MENSONGES

de *la Fraternité* du 19 Avril

Il s'agit des compte-rendu mensongers donnés par la *Fraternité des Alpes* d'aujourd'hui sur les réunions de Peipin et Chateauneuf-Val St Donat.

Le seul interrupteur a été le dénommé Ferrand et il a été conspué et hué par l'assemblée à Chateauneuf Val St Donat.

L ordre du jour paru dans la *Fraternité* est un ordre du jour de fantaisie que les signataires ont fabriqué de toute pièce en chambre close et qui n'a jamais vu le grand jour de la réunion publique.

A Peipin, il n'y a eu aucun incident digne d'être signalé, car nous ne sommes pas, nous, des insulteurs de femmes.

Lacheté, faux et mensonges ce sont toujours les mêmes armes.

Elle ne les sauveront pas de la défaite.

AVIS DE RÉUNION

Les membres du Cercle Républicain de l'Avenir et les membres de l'Union Républicaine Démocratique sont tous invités à se rendre samedi 19 avril, à 8 heures du soir dans le local ordinaire de leurs séances rue de la Mission ou sera donnée une importante réunion politique.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Mison

Décidément, ce dentiste qui s'intitule rédacteur de la *Fraternité* éprouve le besoin de faire connaissance avec ma modeste personnalité.

Je demanderai au lecteur s'il n'eût pas été plus logique de me dire d'abord qui il est, lui, d'où il vient, d'où il sort, quelles garanties d'honorabilité il offre ?

Voilà un bonhomme sortant on ne sait d'où — épave que les flots bourbeux de la juiverie internationale ont déposée à Sisteron — et qui se permet, qui a l'impudence de fouiller dans le passé des familles les plus honorables du pays.

Mais, d'abord quelles sont les origines du sieur Jamais ? qui les connaît ? pourquoi a-t-il quitté son pays? à la suite de quelles aventures a-t-il dû aller au Tonkin rédiger une misérable feuille de chou ? Quels souvenirs y a-t il laissés ? Dans quelles conditions a-t-il été obligé de rentrer en France ?

Voilà des questions auxquelles le le sieur Jamais devrait répondre avant d'avoir l'effrontarie de s'en prendre à un homme de la région, dont les parents depuis des siècles ont habité ce pays appartenant à une des plus vieilles familles du pays — et que l'estime de ses concitoyens tant pour lui-même que pour les siens place au-dessus des venimeuses insinuations de cet instrus.

Oui ! je suis allé en Chine — c'est un pays charmant — j'y ai vécu de nombreuses années ;

Qu'on s'adresse à l'honorable Jules Arène, consul Général, chevalier de la légion d'honneur, frère de l'exquis poëte dont s'enorgueilllit Sisteron.

M. Arène a été en Chine au consulat et je fus son protégé, il dira, ce que personne n'ignore, c'est que partout, partout, j'ai continué les traditions d'honneur et de probité qui n'ont cessé d'être celles de ma famille.

Mais, je suis bien bon de m'abaisser jusqu'à répondre à ce titre sire.

Le sieur Polyte Jamais sous le patronnage de Hubbard et de Reinach, ce ne sont pas des garants d'honneur acceptable. Il est de notoriété publique que ces Messieurs ne sont pas difficiles sur leurs instruments.

P. TELLENNE.

Tournée Hubbardo-Grotesque

Salignac

Il est arrivé à M. Hubbard, dans cette commune un accident que le Romain le moins superstitieux aurait considéré comme de très mauvais augure. Les chevaux de M. Hubbard ont refusé de porter plus loin le candidat de la franc-maçonnerie et de la juiverie et sa fortune. N'ayant pu avoir raison de la mauvaise volonté de son attelage, M. Hubpard a dû accepter l'hospitalité dans la maison d'un de nos amis. C'est encore un de nos amis qui, le lendemain matin, lui a fourni le lait nécessaire à son premier déjeuner.

Nous félicitons nos amis de s'être montrés généreux envers un adversaire vaincu.

Reynier

Nous ne pouvons mieux répondre à la mensongère affiche dans laquelle M. Hubbard cherche à couvrir sa honteuse reculade de Reynier que par la reproduction de la lettre ci-dessous que nous venons de recevoir :

« Nous ne pouvons laisser sans réplique les grossiers mensonges qu'invente M. Hubbard au sujet de la réunion de Reynier.

Il a parlé le premier, et quand il a voulu proclamer l'innocence de Dreyfus, il a été hué et conspué de si belle façon qu'il a dû quitter la salle et laisser M. de la Trémoïlle maître de la situation.

M. de la Trémoïlle a quitté Reynier accompagné d'un grand nombre d'électeurs qui chantaient la *Marseillaise* et poussaient le cri de : Vive la Trémoïlle ! tandis que le départ de M. Hubbard était salué par de vigoureux : A bas les Juifs ! Hubbard à Pontoise ! »

Mais M. Hubbard, quelque hâte qu'il eût de quitter le pays, n'a pas eu le temps de s'en aller sans être tiré plusieurs fois par la veste par un électeur lui reprochait de n'avoir tenu comme député aucune des promesses qu'il avait faites à la commune alors qu'il était candidat.

Clamensane

La veille de cette journée de Reynier, qui a marqué pour lui le début de la série à la noire, et sonné le glas de la défaite, M. Hubbard avait donné une réunion publique à Clamensane à 8 heures du soir dans la salle du café Reynaud; ses auditeurs étaient venus en majeure partie du dehors.

Son discours, nous écrit-on, a été celui d'un charlatan. Aucun applaudissement, aucune manifestation de sympathie. Ce n'est pas étonnant dans cette commune où le nom du candidat républicain démocrate, de M. de la Trémoïlle est sûr de sortir triomphant de l'urne.

Bellaffaire

Ils n'ont pas été tendres pour M. Hubbard les électeurs de Bellaffaire : ne se sont-ils pas avisés de lui demander compte de son attitude à Reynier ? Mis au pied du mur, M. Hubbard a dû avouer qu'il avait, en effet, fallu l'aller chercher trois fois pour qu'il se rendît à la réunion, et avouer aussi qu'il avait été fortement houspillé par l'assistance. Quand il a été interrogé sur l'affaire Dreyfus, il a brutalement répondu que son opinion ne regardait personne.

La Freyssinie

La réunion donnée ou plutôt pas donnée du tout par M. Hubbard à la Freyssinie a du lui rappeler son lamentable four du Forest d'Aubignosc.

Il avait convoqué les électeurs pour six heures du soir ; à l'heure indiquée, personne ; à 7 heures, personne ; enfin à 8 heures les agents qu'il avait amenés parviennent à raccoler à grand peine 7 électeurs Furieux, M. Hubbard insulte les habitants de la Freyssinie.

Quelle différence entre cet accueil glacial et l'enthousiasme avec lequel quelques jours auparavant avait été reçu M. de la Trémoïlle !

* * *

La Motte

S'il lui reste un peu de pudeur — ce dont nous doutons — M. Hubbard doit être écœuré des compte-rendus que les plumitifs à ses gages publient au sujet de la réunion de la Motte.

Toutes les dénégations ne prévaudront pas contre ce fait que M. Hubbard, avant même que la séance fût ouverte, qu'un mot fût prononcé, qu'aucune manifestation ait eu lieu, a voulu faire évacuer la salle. Et sous quel misérable prétexte ? Pour préparer la scene ! Il est donc comme ces cabotins qui ont besoin de recourir à des trucs pour masquer leur infisance.

La ville de la Motte est irrémédiablement perdue pour M. Hubbard comme le reste du canton. L'acte d'autoritarisme auquel il s'est livré dimanche dernier a fini de lui aliéner ses derniers partisans. Ce n'est pas la gendarmerie qui les lui ramènera.

Nous demandons s'il n'est pas abusif de voir des fonctionnaires comme certains facteurs de notre connaissance, se mêler, *en uniforme*, à des manifestations publiques.

* * *

Bayons

Précédé d'un drapeau porté par un individu étranger à la commune et ne figurant pas sur les listes électorales, M. Hubbard a peut-être eu pendant quelques instants l'illusion qu'il entrait dans Bayons en triomphateur. Mais à peine arrivait-il dans le pays que force lui a été de déchanter : il est accueilli par une bordée de sifflets.

Aussitôt, le courageux M. Hubbard s'empresse de demander au maire l'autorisation de réquisitionner la gendarmerie. Il n'aime pas l'armée, M. Hubbard, mais il connait si bien l'affection de la population pour sa personne qu'il ne marche jamais qu'entre deux gendarmes. C'est à se demander s'il est un prisonnier arrêté par la maréchaussée ou un député en tournée électorale.

Avec le mépris qu'il professe pour le suffrage universel, de sa propre autorité il désigne comme président M. Porte. Mais l'assistance n'entend pas de cette oreille. Elle réclame à grands cris le maire de la commune, l'honorable M. Daumas. La majorité s'élève si formidable en faveur de M. Daumas que M. Hubbard a l'idée biscornue de proposer deux présidents : M. Daumas et M. Porte. Peine perdue. Les électeurs ne veulent pas de cette présidence à deux têtes Ils veulent encore moins de M. Hubbard qui se trouve dans l'impossibilité de former son bureau.

Sifflé par ci, conspué par là, hué par ailleurs, M. Hubbard est obligé de se replier en désordre et de repartir en toute hâte, cependant qu'aux applaudissements de la foule, un citoyen chantait « Le tombeau d'Hubbard ».

La plus grande animation n'a cessé de régner toute la soirée dans la commune d'ordinaire si paisible de Bayons. Les étrangers que la foire y avaient attirés ne pouvaient s'empêcher de féliciter les habitants de l'énergie qu'ils avaient déployée en face du sectaire qui prétendait s'imposer.

CONCLUSION. — M. Hubbard n'a qu'à se présenter pour que sa présence soulève des tempêtes de mécontentement. Ce n'est plus que contraint et forcé par une volonté supérieure à la sienne, la volonté de M. Reinach qu'il continue à promener dans l'arrondissement sa candidature en désarroi.

ETUDE

de Me Gaston BEINET

Avocat-Avoué

Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

PAR

LICITATION

Immeubles sis dans les communes de Sisteron et de Mison

Il sera procédé le MARDI TREIZE mai mil neuf cent deux, à neuf HEURES du matin à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice, à la vente aux enchères publique, devant Monsieur Barnaud, juge commis, des immeubles ci-après désignés, situés sur le territore des Communes de Sisteron et de Mison.

immeubles sis à Sisteron

PREMIER LOT

Parcelle arrosable sise à Sisteron quartier du Signavous ou de la Burlière a proximité de la gare numéro 85p. de la section D. d'une contenance de 1 hectare environ, confrontant du couchant et midi Suquet, Hippolyte, du levant la route nationale, du nord Silvestre.

Mise à prix : Douze mille francs.

ci . . . . . 12000 fr.

DEUXIEME LOT

Petit domaine sis à Sisteron quartier du Thor et du Clot numéros 799 bis, 505, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 663 664, 780, de la section F d'une contenance cadastrale de quatre hectares 55 ares, 39 centiares, confrontant dans son ensemble la route de Noyers, Soulet, Vanel, Maurel et Imbert, Vve Jourdan, Civatte et tous autres confronts.

Mise à prix : Dix mille francs

ci . . . . . 10.000 fr.

Immeubles sis à Mison

TROISIEME LOT

Grand Domaine sis sur le territoire de la commune de *Mison* au quartier de la Maure consistant en un vaste bâtiment rural comprenant une maison d'habitation, grenier, écurie et cave avec toutes ses attenances et dépendances, régales etc.. aux divers quartiers de la Serre, Champderame, la Maure, dessous la Maure, Maugrach, Touisse de Miailles, la Côte, Champ de rame, Font salé, compris sous les numéros 355, 372, 373, 381, 382, 394, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 562, 563, 564, 565, 590, 591, 592, 319, 987, 370p, 370 bis p, 371p, 641, 642, 643 de la section B, 454, 502, 529, 453, 486, 495, 506, 507, 484, 487, 488 489, 426, 1131, de la section C d'une contenance totale de 51 hectares 84 ares 52 centiares.

Mise à prix : soixante cinq mille fr.

ci . . . . . 65.000 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession de Madame Lise Beïnet veuve Auguste ROBERT en son vivant propriétaire domiciliée et demeurant à Sisteron.

La vente est poursuivie à la requête de 1° Madame Blanche ROBERT veuve de Adolphe SERRE sans profession domiciliée et demeurant à Manosque 2° Madame Suzanne ROBERT épouse de Paul ARNAUD négociant domicilié et demeurant à Marseille, 8, rue de la Darse agissant avec l'assistence et l'autorisation de son mari et du dit ARNAUD en qualité de mari pour assister et autoriser son épouse 3° Gaston ROBERT avoué domicilié et demeurant à Apt, agissant en qualité d'héritiers de feue dame Lise BEINET decédée, veuve d'Auguste ROBERT, leur mère, ayant tous pour avoué Me Gaston BEINET.

CONTRE

1° M. BONTOUX Edouard ancien magistrat propriètaire à Sisteron en qualité de subrogé tuteur des mineurs Germaine, Yvonne et Raoul ROBERT 2 Madame Mathilde JULIEN veuve de Alexandre ROBERT, domiciliée et demeurant à Apt, tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Marie-Thérèse et Marthe ROBERT ses deux filles mineures ayant pour avoué M° THELENE, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron le 19 mars 1902 enregistre.

Elle aura lieu en présence de : M. Henri Julien propriétaire domicilié et demeurant à Apt, pris en qualité du subrogé tuteur des mineures Marie Thérèse et de Marthe Robert et 2° M. Giraud Firmin, greffier du tribunal domicilié et demeurant à Sisteron, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Germain, Raoul et Yvonne ROBERT, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron le 16 Avril 1902

L'avoué poursuivant la vente

G. BEINET

Enregistré à Sisteron le 17 avril 1902 fo ct

Reçu un franc 88 centimes décimes compris.

GIMEL

Le Gérant M. GRILLET.

Sisteron. — Imprimerie A. TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

SISTERON

PREMIÈRE COMMUNION

Assortiment considérable de vêtements
PREMIERE COMMUNION pour FILLES et GARCONS

PRIX RÉCLAME

Costume Fillettes		Costume Garçons	
CORSAGE MOUSSELINE	LE TOUT 9 francs	VESTON FACONNE	LE TOUT 14 francs
JUPE id		GILET id	
VOILE —		PANTALON —	
AUMONIERE —		BRASSARD —	
COURONNE —		CRAVATE —	

Un grand choix de CORSAGES, JUPES, VOILES, TULLES et MOUSSELINE en pièces. --- AUMONIÈRES, Ceintures, Couronnes, Bouquets.

Costumes complets, Façonnés, Cheviotte, Coscrow noir et bleu, Cravattes, Gants, Brassards et Chemises.

Vendus meilleur marché que partout ailleurs
Les Nouveautés du Printemps et d'été sont arrivées

6, rue Droite

Agents-Acheteurs sérieux sont demandés pour VENDRE les Célèbres et Parfaites Machines à Coudre

DAVIS

DEMANDER PRIX et CONDITIONS : 48, Boulevard Sébastopol, Paris.
MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863. — L. ANDRÉ 4

AUX GALERIES PARISIENNES

Aux Quatre Coins, Ancienne Maison Mondet, en face M. Roa

Madame NER, née Ferrary à l'honneur d'avertir sa nouvelle et déjà nombreuse clientèle, qu'à l'occasion de l'ouverture d'un **Rayon de Chapeaux** tous faits, article venant de Paris, dernier genre et haute nouveauté donnés à des prix très modérés, il sera offert à tout acheteur de 10 francs de marchandise un numéro de la superbe tombola qui comprendra : 1· Une Poupée de toute beauté estimée 35 fr. — 2· Un Buffet garni, art nouveau, magnifique. — 3· Un Lit en pitchpin mesurant 0,80 de long. — 4· Une Armoire à glace assortie au lit. — 5· Une grande Chaise de poupée, — 6 Une autre Chaise. — 7· Un Billard de salon estimé 10 fr. — 8· Un joli Banc de menuisier avec ses outils. — 9· Un bel Album de photographies. — 10· Une Régate dame. — 11· Une Régate homme. — 12· Une Encognure sculptée. — 13· Un Vide-Poche. — 14· Une paire de Vases. — 15· Un Couteau. — 16· Un Flacon d'odeur. — 17· Un Tambour. — 18· Un Cheval. — 19· Une Savonnette — 20· Un Plumier.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE DISTILLERIE — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 FRS.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES ET CINQ FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQ.NA — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE — **CUSENIER** — APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS. 226 Boulev.d Voltaire 226. PARIS

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE

Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND

Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CREDIT

Prix modérés — Escompte au comptant

UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi-franco

---

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES

Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrptogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE× RUPESRIS Terras N° 20.
SEIBEIL N°s 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS N°s 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— N°s 132/11, etblanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticulteur à MANOSQUE (B.-Alpes)

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION
ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison **SARTORI**, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, coles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

Le RENTIER publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cie. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cie de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. - 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE
25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués.
Envoi gratis : GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER
SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud.
Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON